

RAPPORT ANNUEL

CM-AM MONETAIRE CT

Fonds commun de placement

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la préservation du capital et la réalisation d'une performance égale au marché monétaire (€STR capitalisé) diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée.

En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. L'indice est retenu en tenant compte de la capitalisation des intérêts.

• Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence, tout en respectant la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Cela se traduit par :

- La gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt.
- La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille géré au jour le jour de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs.

Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE et de dépôts à terme d'établissements de crédit. Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille sont de haute qualité de crédit selon un processus interne d'analyse et d'appréciation de la haute qualité par la société de gestion, ou par référence, mais de manière non exclusive, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en évitant toute dépendance mécanique vis à vis de ces notations. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne.

Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion. Les instruments financiers éligibles ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM - Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 60 jours.

La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL - Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 120 jours. A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

Il peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou européens ou en FIVG de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier classés « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ».

Les instruments émis dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique pour annuler le risque de change.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers utilisés à titre de couverture aux risques de taux et de change.
- titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et au risque de crédit.
- dépôts, prises et mises en pension.

Les expositions au risque d'action et de matières premières, directes ou indirectes, même par le biais de contrats financiers, sont interdites.

COMMENTAIRE DE GESTION

RAPPORT ANNUEL CM-AM Monétaire CT AU 30 /06 /2025

L'exercice est marqué par la poursuite de l'accalmie sur le front de l'inflation et par la franche baisse des taux au cours de l'exercice. L'inflation qui avait atteint 5.7% en zone Euro en 2023 puis 2,5% est revenue à 2,0%. La BCE face à l'atonie de la croissance et au retour de l'inflation à son objectif de 2% a poursuivi sa politique de baisse de taux en juin ramenant le taux de dépôt de 3,75% à 2,00%. Parallèlement la BCE a entamé une politique de réduction progressive de ses plans d'achats d'actifs qui avait été mise en place lors de la crise du covid. Les spreads de crédit n'ont pas significativement évolué dans cet environnement globalement très positif pour les OPC monétaires dans leur ensemble.

CM-AM Monétaire CT (anciennement CM-CIC Monétaire CT) réalise à nouveau un excellent exercice (cf ci-dessous). Le fonds clôture l'exercice avec un actif de 690,962 millions € contre 498,837 millions € un an auparavant, soit +38,5%. Cette belle hausse est liée au renouveau de l'intérêt pour les OPC monétaires dans leur ensemble du fait de rendements plus modeste que l'an passé mais toujours très positifs.

La gestion des signatures composant l'actif n'a posé aucun problème.

La durée de vie moyenne de l'actif a légèrement baissé à 112 jours (contre 116 jours un an auparavant).

Les perspectives pour 2025/26 restent au beau fixe pour CM-AM Monétaire CT :

La politique monétaire de la BCE devrait se stabiliser avec un taux ester légèrement sous les 2%, le marché n'anticipe plus qu'une baisse des taux de 0.25% à horizon début 2026. Le taux terminal de cette série de baisse de taux, sauf nouvelle surprise devrait de situer vers 2,75% pour le taux de dépôt (contre 2,00% actuellement) et 1,67% pour l'ester.

La performance de chaque compartiment du fonds CM-AM Monétaire CT est la suivante :

-part RD code fr0013349578 : vl 1034,901€ contre 1032,781€ soit +3,138% sur l'exercice à comparer à un ester ois de 2,9759% soit un écart de +0,16%. Le coupon de l'exercice réglé le 20 septembre 2024 s'élève à 29,61€ pour une vl au pied du coupon à 1011,839€ .

-part RC code fr0013349560 : vl 1075,393€ contre 1042.678€ soit +3.138% sur l'exercice à comparer à un ester ois de 2,9759% soit ester+0,16%

-part S code fr0011528330 : vl 107 770,78€ contre 104 454,52€ soit +3,175% sur l'exercice à comparer à un ester ois de 2,9759% soit ester+0,20%

-part IC code fr0007041090 : vl 150 108,96€ contre 145 524,52€ soit +3,150% sur l'exercice à comparer à un ester ois de 2,9759% soit ester+0,17%

-part S2 code fr001400wse7 : vl 100,302 contre 100 le 18/2/2025 (date de création), soit sur l'exercice partiel +0.302% annualisé à 0,824% à comparer à un ester à 2,3044% soit ester-1,48%

● **Règlement SFDR et Taxonomie**

Article 8

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html>

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

● **Doctrine AMF**

Engagé dans les critères ESG

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Politique sectorielle**

La politique d'exclusion sectorielle en vigueur est disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :

<https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html>

● **Frais de gestion indirects calculés**

23 954,70 EUR

- **Article 29**

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

- **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

• INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

• Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

• Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

• Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

• Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

• Politique de rémunération

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A- Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).

Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B- Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :

- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques ;
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C- Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maîtrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable

affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entraîner la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (en numéraire) qui vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.

Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.

Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.

Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.

Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe. Pour l'année civile 2024, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif (toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle)) : 331

Total Rému. DADS 2024 : 20 496 203,76 €

Fixe : 18 866 203,76 €

%fixe : 92,05 %

Variable 2024 : 1 630 000,00 €

Nb bénéficiaire variable : 74

% du variable : 7,95 %

Total rému. Cadres dirigeant : 2 440 843,93 €

Total rému. Preneurs de risques : 7 523 159,90 €

La Politique de rémunération a été revue en 2024.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

● Evénements intervenus au cours de la période

22/07/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Modification des modalités de souscription et de rachat (possibilité de rachat pour certaines parts)

31/12/2024 Mise à jour de la trame : Modification du siège social de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

31/12/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Admission IZNES (FR0013349560)

18/02/2025 Création de part : Création de la part S2

Bilan actif au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025	28/06/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	5 083 175,43	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 083 175,43	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	562 701 755,58	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	552 714 770,67	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 986 984,91	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	50 252 738,30	
OPCVM	50 252 738,30	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	525 260,56	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	618 562 929,87	
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00	
Comptes financiers	102 784 764,70	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	102 784 764,70	
Total Actif I + II	721 347 694,57	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025	28/06/2024
Capitaux propres :		
Capital	669 945 400,50	
Report à nouveau sur revenu net	10,28	
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	21 016 527,77	
Capitaux propres I	690 961 938,55	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	47 541,61	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	47 541,61	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	30 338 214,41	
Concours bancaires	0,00	
Sous-total autres passifs IV	30 338 214,41	
Total Passifs : I + III + IV	721 347 694,57	

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025	28/06/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	
Produits sur obligations	336 960,00	
Produits sur titres de créance	15 995 198,45	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	115 801,64	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	1 125 375,16	
Sous-total Produits sur opérations financières	17 573 335,25	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	-78 249,82	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	-78 249,82	
Total Revenus financiers nets (A)	17 495 085,43	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-545 119,56	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-545 119,56	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	16 949 965,87	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	4 579 241,94	
Revenus nets I = C + D	21 529 207,81	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	730 338,75	
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 833,68	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	725 505,07	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	238 031,41	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	963 536,48	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 100 894,03	
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-1 100 894,03	

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025	28/06/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-375 322,49	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-1 476 216,52	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K + L	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	21 016 527,77	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la préservation du capital et la réalisation d'une performance égale au marché monétaire (€STR capitalisé) diminué des frais de gestion réels applicables à cette catégorie de part, sur la durée de placement recommandée.

En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. L'indice est retenu en tenant compte de la capitalisation des intérêts.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
Actif net total	690 961 938,55	498 836 668,62	391 938 995,26	307 883 377,10	322 817 363,05
PART CAPI IC					
Actif net	173 076 384,36	130 688 449,39	126 464 497,81	107 510 171,97	108 050 543,07
Nombre de parts	1 153,005	898,051	904,130	781,910	781,689
Valeur liquidative unitaire	150 108,96	145 524,52	139 874,24	137 496,86	138 227,02
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	4 905,35	4 763,69	1 280,11	-779,01	-563,31
PART CAPI RC					
Actif net	503 041 820,03	353 540 760,86	226 007 766,54	166 626 439,36	171 566 437,54
Nombre de parts	467 774,785	339 069,783	225 501,087	169 119,421	173 211,755
Valeur liquidative unitaire	1 075,393	1 042,678	1 002,246	985,259	990,501
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	35,01	34,07	9,14	-5,59	-4,11
PART CAPI S					
Actif net	10 777 078,24	10 445 452,12	35 131 987,48	30 580 779,59	39 661 722,77
Nombre de parts	100,000	100,000	350,000	310,000	400,000
Valeur liquidative unitaire	107 770,78	104 454,52	100 377,10	98 647,67	99 154,30
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3 546,65	3 441,09	943,72	-542,19	-380,21

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
PART CAPI S2					
Actif net	1 020 716,80				
Nombre de parts	10 176,335				
Valeur liquidative unitaire	100,302				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000				
Capitalisation unitaire	0,34				
PART DIST RD					
Actif net	3 045 939,12	4 162 006,25	4 334 743,43	3 165 986,18	3 538 659,67
Nombre de parts	2 943,217	4 029,899	4 325,021	3 213,351	3 572,592
Valeur liquidative unitaire	1 034,901	1 032,781	1 002,247	985,259	990,502
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	32,49	29,61	9,59	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	1,45	4,20	-0,45	-5,59	-4,11

● **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

● **Comptabilisation des revenus**

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est

celui de la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part S2 :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0007041090	0,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,22 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
S	FR0011528330	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,12 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0013349560	0,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,52 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0013349578	0,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,52 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
S2	FR001400WSE7	0,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,27 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0007041090	Néant
S	FR0011528330	Néant
RC	FR0013349560	Néant
RD	FR0013349578	Néant
S2	FR001400WSE7	Néant

• **Commission de surperformance**

Part FR0007041090 IC

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;
- enregistrent les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à

l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR0011528330 S

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;

- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR0013349560 RC

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR0013349578 RD

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR001400WSE7 S2

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

• Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

- **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur

contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

● Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la Société de Gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la Société de Gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

● Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

● Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Si aucune notation n'est récupérée, la notation interne de la société de gestion est appliquée :

La société de gestion Crédit Mutuel Asset Management utilise, pour la détermination des ratings internes long terme et court terme des émetteurs, un modèle propriétaire, indépendant des ratings des agences, basé entre autres sur les données financières et extra-financières de l'émetteur analysé. Ceci à l'exception des émetteurs souverains, quasi-souverains et supranationaux pour lesquels les ratings internes long terme et court terme sont basés sur les ratings des 3 principales agences de notation (S&P, Moody's et Fitch).

Par ailleurs, aucune note interne n'est déterminée par les analystes de notre Groupe sur les entités de notre Groupe, selon le principe qui veut que l'on ne peut pas se noter soi-même, ce qui reviendrait à être à la fois juge et partie.

Les ratings internes des titres sont déterminés à partir de ceux des émetteurs selon un algorithme prenant en considération leur rang de séniorité.

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Les états financiers de l'exercice précédent figurent en dernières pages de ce document.

Evolution des capitaux propres

	30/06/2025	28/06/2024
Capitaux propres début d'exercice	498 836 668,62	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 013 824 391,10	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 838 159 718,53	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	16 949 965,87	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	725 505,07	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 100 894,03	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-113 979,55	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	690 961 938,55	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI IC		
Parts souscrites durant l'exercice	8 808,023	1 304 250 001,93
Parts rachetés durant l'exercice	-8 553,069	-1 265 445 344,92
Solde net des souscriptions/rachats	254,954	38 804 657,01
PART CAPI RC		
Parts souscrites durant l'exercice	663 905,397	705 879 864,38
Parts rachetés durant l'exercice	-535 200,395	-568 925 980,70
Solde net des souscriptions/rachats	128 705,002	136 953 883,68
PART CAPI S		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetés durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,000	0,00
PART CAPI S2		
Parts souscrites durant l'exercice	28 255,840	2 829 545,81
Parts rachetés durant l'exercice	-18 079,505	-1 812 355,53
Solde net des souscriptions/rachats	10 176,335	1 017 190,28
PART DIST RD		
Parts souscrites durant l'exercice	839,653	864 978,98
Parts rachetés durant l'exercice	-1 926,335	-1 976 037,38
Solde net des souscriptions/rachats	-1 086,682	-1 111 058,40

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI IC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI RC	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI S2	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART DIST RD	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0007041090	PART CAPI IC	Capitalisable	EUR	173 076 384,36	1 153,005	150 108,96
FR0013349560	PART CAPI RC	Capitalisable	EUR	503 041 820,03	467 774,785	1 075,393
FR0011528330	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	10 777 078,24	100,000	107 770,78
FR001400WSE7	PART CAPI S2	Capitalisable	EUR	1 020 716,80	10 176,335	100,302
FR0013349578	PART DIST RD	Distribuable	EUR	3 045 939,12	2 943,217	1 034,901

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	5 083,18	0,00	5 083,18	0,00	0,00
Titres de créances	562 701,76	348 076,96	214 624,80	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	102 784,76	0,00	0,00	0,00	102 784,76
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-974,61	152 718,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	347 102,35	372 425,98	0,00	102 784,76

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	5 083,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	313 483,52	103 805,64	115 412,60	30 000,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	102 784,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	77 544,27	15 617,51	58 581,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	493 812,55	124 506,33	173 994,21	30 000,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	5 083,17
Titres de créances	471 089,66	0,00	91 612,10
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	471 089,66	0,00	96 695,27

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés		
ABN AMRO NLD	9,68	
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CHEVREUX	4,51	
HSBC Continental Europe SA	4,44	
NatWest Markets NV	3,05	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		
HSBC Continental Europe SA		27,18
BNP Paribas SA		9,52
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA		5,24
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CHEVREUX		4,69
NATIXIS SECU.PL.C		0,91
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/06/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-30 000 000,00
Frais de gestion	-338 214,41
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-30 338 214,41
Total des créances et dettes	-30 338 214,41

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI IC	30/06/2025
Frais fixes	81 290,21
Frais fixes en % actuel	0,07
Frais variables	21 606,85
Frais variables en % actuel	0,02
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI RC	30/06/2025
Frais fixes	291 014,26
Frais fixes en % actuel	0,07
Frais variables	140 388,40
Frais variables en % actuel	0,03
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S	30/06/2025
Frais fixes	5 667,80
Frais fixes en % actuel	0,05
Frais variables	1 445,75
Frais variables en % actuel	0,01
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI S2	30/06/2025
Frais fixes	111,81
Frais fixes en % actuel	0,07
Frais variables	80,80
Frais variables en % actuel	0,05
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART DIST RD	30/06/2025
Frais fixes	2 427,49
Frais fixes en % actuel	0,07
Frais variables	1 086,19
Frais variables en % actuel	0,03
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Titres de créances	FR0129260263	BFCM NCP01072026	10 000 000,00
	FR0128789924	BFCM NCP01082025	6 160 274,44
	FR0128902089	BFCM NCP04112025	10 192 543,21
	FR0129007581	BFCM NCP05012026	5 060 935,61
	FR0128956226	BFCM NCP09122025	5 077 971,40
	FR0129201853	BFCM NCP14052026	10 022 837,30
Total			46 514 561,96

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025	28/06/2024
Revenus nets	21 529 207,81	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	21 529 207,81	
Report à nouveau	10,28	
Sommes distribuables au titre du revenu net	21 529 218,09	

PART CAPI IC		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	5 414 236,14	
Total	5 414 236,14	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI RC		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	15 676 307,41	
Total	15 676 307,41	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI S		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	339 620,86	
Total	339 620,86	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

PART CAPI S2		
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	3 417,49	
Total	3 417,49	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART DIST RD		
Affectation :		
Distribution	95 625,12	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	11,07	
Capitalisation	0,00	
Total	95 636,19	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 943,217	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	32,49	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025	28/06/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	963 536,48	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	963 536,48	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	963 536,48	

PART CAPI IC		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	241 662,70	
Total	241 662,70	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI RC		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	702 424,43	
Total	702 424,43	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI S		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	15 045,89	
Total	15 045,89	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI S2		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	122,08	
Total	122,08	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART DIST RD		
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	4 281,38	
Total	4 281,38	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 943,217	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			5 083 175,43	0,74
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 083 175,43	0,74
Instruments de placement hors actions			5 083 175,43	0,74
SOCGEN 0 11/26/25	EUR	50	5 083 175,43	0,74
Titres de créances			562 701 755,58	81,44
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			552 714 770,67	79,99
Agro-alimentaire			23 977 688,39	3,47
L.D.C. NCP04072025	EUR	5 000 000	4 999 149,13	0,72
L.D.C. NCP14072025	EUR	4 000 000	3 997 050,64	0,58
SAVENC NCP21072025	EUR	15 000 000	14 981 488,62	2,17
Articles personnels			19 965 001,96	2,89
DECATH NCP 300725	EUR	20 000 000	19 965 001,96	2,89
Banques			224 411 158,52	32,48
ALPES NCP18072025	EUR	5 000 000	5 154 709,54	0,75
BARCLA ESTRCAP25	EUR	7 000 000	7 174 620,79	1,04
BARCLA NCP12032026	EUR	7 000 000	7 054 227,95	1,02
BFCM NCP01072026	EUR	10 000 000	10 000 000,00	1,45
BFCM NCP01082025	EUR	6 000 000	6 160 274,44	0,89
BFCM NCP04112025	EUR	10 000 000	10 192 543,21	1,48
BFCM NCP05012026	EUR	5 000 000	5 060 935,61	0,73
BFCM NCP09122025	EUR	5 000 000	5 077 971,40	0,73
BFCM NCP14052026	EUR	10 000 000	10 022 837,30	1,45
BPCE NCP09012026	EUR	5 000 000	5 063 950,52	0,73
BPCE NCP18122025	EUR	4 000 000	4 058 742,45	0,59
BPCE NCP22012026	EUR	8 000 000	8 088 516,32	1,17
BPCE NCP28082025	EUR	6 000 000	6 158 673,41	0,89
CD HEWLETT 150526	EUR	5 000 000	4 902 244,84	0,71
CL NCP05112025	EUR	25 000 000	25 092 047,40	3,63
CL NCP11072025	EUR	7 000 000	7 223 081,82	1,05
CP BARCLAYS 301225	EUR	6 000 000	5 935 077,93	0,86
ECP BANCO 2.915%25	EUR	6 000 000	5 968 692,94	0,86
ECP BANCO SANTAN26	EUR	6 000 000	5 895 370,92	0,85
ECP COMMERZBANK 26	EUR	10 000 000	9 797 709,92	1,42
ECP HEWLETT2.55%26	EUR	11 000 000	10 867 229,78	1,57
ECP HONDA BANK 25	EUR	5 000 000	4 966 799,29	0,72
ECP INTESA 2.17%26	EUR	10 000 000	9 825 106,87	1,42
ECP LLOYDS BK 25	EUR	7 000 000	7 161 706,62	1,04
L.B.P. NCP12122025	EUR	5 000 000	5 076 542,52	0,73
L.B.P. NCP18072025	EUR	6 000 000	6 186 312,58	0,90
NATIXI NCP30042026	EUR	10 000 000	10 040 052,62	1,45
PALATI NCP03032026	EUR	6 000 000	6 047 285,66	0,88

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
PALATI NCP10122025	EUR	5 000 000	5 077 153,12	0,73
SG NCP02122025	EUR	5 000 000	5 080 740,75	0,74
Bâtiment et matériaux de construction			14 942 370,64	2,16
ECP ASSA ABLOY25	EUR	10 000 000	9 951 395,99	1,44
ECP HEIDELBERG 25	EUR	5 000 000	4 990 974,65	0,72
Chimie			22 913 196,88	3,32
ECP AKZO NOBEL	EUR	11 000 000	10 949 712,86	1,59
ECP AKZO NOBEL 25	EUR	6 000 000	5 969 123,04	0,86
ECP BASF SE 0725	EUR	6 000 000	5 994 360,98	0,87
Electricité			19 935 768,51	2,89
ECP SSE PLC 0725	EUR	5 000 000	4 990 832,38	0,72
ECP SSE PLC 280825	EUR	15 000 000	14 944 936,13	2,17
Entités garanties par Etat			21 973 493,43	3,18
ACOSS NCP17112025	EUR	7 000 000	7 103 041,44	1,03
ACOSS NCP28112025	EUR	5 000 000	5 067 598,68	0,73
BPIFR NCP12062026	EUR	10 000 000	9 802 853,31	1,42
Fournisseurs de services de télécommunications			20 000 000,00	2,89
ORANGE NCP01072026	EUR	20 000 000	20 000 000,00	2,89
Gaz eau et services multiples aux collectivités			15 005 321,59	2,17
ECP IBERDROLA 25	EUR	10 000 000	9 925 836,67	1,44
VEOLIA NCP03122025	EUR	5 000 000	5 079 484,92	0,73
Industries généralistes			19 965 285,69	2,89
ECP HONEY 310725	EUR	20 000 000	19 965 285,69	2,89
Ingénierie Industrielle			7 992 916,49	1,16
VOLVO TREASURY 25	EUR	8 000 000	7 992 916,49	1,16
Instruments de placement hors actions			19 016 331,29	2,75
ECP NATWE 2.41%26	EUR	8 000 000	7 894 587,59	1,14
ING NV NCP04022026	EUR	5 000 000	5 049 685,85	0,73
ING NV NCP12122025	EUR	6 000 000	6 072 057,85	0,88
Investissement immobilier et services			15 971 987,19	2,31
COVIV NCP28072025	EUR	6 000 000	5 990 157,12	0,87
COVIV NCP31072025	EUR	10 000 000	9 981 830,07	1,44
Logiciels et services informatiques			20 936 029,88	3,03
CAPGEM NCP27082025	EUR	9 000 000	8 967 461,34	1,30
SOPRA NCP12082025	EUR	12 000 000	11 968 568,54	1,73
Médias			19 886 322,98	2,88
UNIVER NCP30092025	EUR	20 000 000	19 886 322,98	2,88
Produits ménagers et constr individuelle			14 953 607,93	2,16
SEB NCP18082025	EUR	15 000 000	14 953 607,93	2,16
Services appui à industrie			7 972 680,15	1,15
EDENRE NCP25082025	EUR	8 000 000	7 972 680,15	1,15

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services aux consommateurs			19 919 743,79	2,88
ECP AMCOR UK 0925	EUR	20 000 000	19 919 743,79	2,88
Services bancaires invest et de courtage			9 989 739,56	1,45
ECP ASSA ABLOY25	EUR	10 000 000	9 989 739,56	1,45
Services financiers et de crédit			7 989 018,08	1,16
NTT FINANCE 240725	EUR	8 000 000	7 989 018,08	1,16
Sociétés de placement immobilier			4 997 107,72	0,72
CARMIL NCP10072025	EUR	5 000 000	4 997 107,72	0,72
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé			9 986 984,91	1,45
Banques			9 986 984,91	1,45
ECD ABN 2.32%25	EUR	10 000 000	9 986 984,91	1,45
Parts d'OPC et fonds d'investissements			50 252 738,30	7,27
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			50 252 738,30	7,27
AMUNDI EUR LIQ SH TRM-I CAP	EUR	2 138,192	25 041 676,58	3,62
BNP PARIBAS CASH INVEST I	EUR	414,261	25 211 061,72	3,65
Total			618 037 669,31	89,45

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
CDEA BBVA - CMAM	10 724 000,00	0,00	5 242,70	10 724 000,00
ISDA ABN Amro Bank N	5 875 000,00	9 680,60	0,00	5 875 000,00
ISDA BNP Paribas - C	9 933 000,00	0,00	62,46	9 933 000,00
ISDA BNP Paribas - C	5 828 000,00	0,00	2 219,28	5 828 000,00
ISDA BNP Paribas - C	10 862 000,00	0,00	7 240,27	10 862 000,00
ISDA CA CIB - CMAM	4 891 000,00	0,00	103,29	4 891 000,00
ISDA CA CIB - CMAM	7 810 000,00	0,00	4 586,03	7 810 000,00
ISDA CA CIB - CMAM	10 000 000,00	4 514,71	0,00	10 000 000,00
ISDA HSBC France - C	5 925 000,00	0,00	3 667,09	5 925 000,00
ISDA HSBC France - C	9 866 000,00	0,00	3 923,49	9 866 000,00
ISDA HSBC France - C	9 874 000,00	0,00	6 892,87	9 874 000,00
ISDA HSBC France - C	5 862 000,00	0,00	10 405,73	5 862 000,00
ISDA HSBC France - C	9 786 000,00	4 438,30	0,00	9 786 000,00
ISDA HSBC France-C	5 926 000,00	0,00	2 289,32	5 926 000,00
ISDA Natixis - CMAM	9 873 000,00	0,00	909,08	9 873 000,00
ISDA NatWest Markets	19 888 000,00	972,03	0,00	19 888 000,00
ISDA NatWest Markets	9 795 000,00	2 073,14	0,00	9 795 000,00
Sous total		21 678,78	47 541,61	152 718 000,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		21 678,78	47 541,61	152 718 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	618 037 669,31
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-25 862,83
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	103 288 346,48
Autres passifs (-)	-30 338 214,41
Total = actif net	690 961 938,55



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM MONETAIRE CT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024
Fonds Commun de Placement
CM-AM MONETAIRE CT
4, rue Gaillon - 75002 Paris

KPMG S.A., société d'exercices comptables et de
contrôles aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts-comptables de Paris sous le n° 14-01000191 et
attachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
membres indépendants affiliés à KPMG International Limited,
Une société de droit anglais (a private company limited by
guarantee >)

Société anonyme à conseil
d'administrateurs
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 3 487 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM MONETAIRE CT

4, rue Gaillon - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM MONETAIRE CT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'exercices comptables et de
certifications aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des
experts-comptables de Paris sous le n° 14-01000191 et
attachée à la Compagnie régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de
membres indépendants affiliés à KPMG International Limited,
Une société de droit anglais (« private company limited by
guarantee »)

Société membre à conseil
d'administrateurs
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 3 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 30/09/2024 12:02:24

Nicolas Duval-Arnould
Associé

BILAN ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	449 540 039,76	311 376 423,60
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 001 870,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 001 870,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	399 122 303,63	294 719 778,94
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	399 122 303,63	294 719 778,94
Titres de créances négociables	399 122 303,63	294 719 778,94
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	40 022 166,57	16 050 741,47
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	40 022 166,57	16 050 741,47
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	393 699,56	605 903,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	393 699,56	605 903,19
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 129 013,86	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 129 013,86	0,00
Comptes financiers	46 457 142,67	80 769 259,28
Liquidités	46 457 142,67	80 769 259,28
Total de l'actif	499 126 196,29	392 145 682,88

BILAN PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
Capitaux propres		
Capital	482 523 007,91	388 350 118,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	38,50	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 027 052,05	-178 799,79
Résultat de l'exercice (a, b)	14 286 570,16	3 767 676,72
Total des capitaux propres	498 836 668,62	391 938 995,26
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	10 727,65	946,44
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	10 727,65	946,44
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	10 727,65	946,44
Dettes	278 800,02	205 741,18
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	278 800,02	205 741,18
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	499 126 196,29	392 145 682,88

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/06/2024	30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
OTC-87114 ISDA Toronto Dominio	14 674 000,00	0,00
OTC-87129 ISDA Toronto Dominio	5 892 000,00	0,00
T23002764860 SWTDOM290724ECP SANT	2 874 000,00	0,00
T23002768865 SWTBVV020824BILBAO N	3 838 000,00	0,00
T23002783741 SWTSGL300824BARCLA N	7 674 000,00	0,00
T23002795086 SWTNAT200924CD BNP P	3 837 000,00	0,00
T23002800612 SWTABN260924BILBAO N	3 847 000,00	0,00
T23002813219 SWTNAT111024CD ABN A	4 801 000,00	0,00
T23002857177 SWTBNP121224ECP SANT	3 849 000,00	0,00
T24002882204 SWTNAX160125EDF N	9 645 000,00	0,00
T24002897734 SWTBNP140225EDF N	5 785 000,00	0,00
T24002915150 SWTNAT040325THALES N	5 781 000,00	0,00
T24002921111 SWTNOM060924ECP UNIC	9 802 000,00	0,00
T24002942420 SWTDOM070425CP SANT	5 778 000,00	0,00
T24002988233 SWTHSB020625ECP NATW	4 816 000,00	0,00
T24002992375 SWTCA 090625ECD BNP	3 858 000,00	0,00
T22002571720 SWTNAT290923BARCLA N	0,00	3 897 000,00
T22002601154 SWTSG 141223ECP SANT	0,00	4 000 000,00
T23002612065 SWTNAT051223ECP BNP	0,00	3 000 000,00
T23002621174 SWTCA 150124ECP SANT	0,00	7 000 000,00
T23002630311 SWTABN270124CD ABN A	0,00	5 000 000,00
T23002634832 SWANOM030823COFACE N	0,00	5 000 000,00
T23002664959 SWTHSB140324BILBAO N	0,00	5 000 000,00
T23002665042 SWTNOM070324CD BNP P	0,00	2 000 000,00
T23002693553 SWTBNP200723SAVENC N	0,00	9 915 000,00
T23002706504 SWTNOM120823ECP AVER	0,00	3 000 000,00
T23002707553 SWTDOM151023ECP VOLK	0,00	9 844 000,00
T23002719030 SWADOM260923ALSTOM N	0,00	9 875 000,00
Total Taux	96 751 000,00	67 531 000,00
Total Swaps de taux	96 751 000,00	67 531 000,00
Total Engagements de gré à gré	96 751 000,00	67 531 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	96 751 000,00	67 531 000,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		

	28/06/2024	30/06/2023
T23002788221 SWTSGL090924CD BNP Z	2 883 000,00	0,00
T23002811579 SWTABA101024ECP LAND	2 878 000,00	0,00
T24002904056 SWTABA101024OISEST/3	2 787 000,00	0,00
Total Taux	8 548 000,00	0,00
Total Swaps de taux	8 548 000,00	0,00
Total Engagements de gré à gré	8 548 000,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	8 548 000,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 625 268,77	764 409,52
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	19 287,77
Produits sur titres de créances	11 684 923,87	3 216 597,68
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	108 837,16	173 067,65
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	13 419 029,80	4 173 362,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	1 042,62	5 028,99
Charges sur dettes financières	0,00	46 163,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 042,62	51 192,82
Résultat sur opérations financières (I - II)	13 417 987,18	4 122 169,80
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	436 687,21	329 464,28
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	12 981 299,97	3 792 705,52
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 305 270,19	-25 028,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	14 286 570,16	3 767 676,72

- **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

- **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

- **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

- **Affectation des sommes distribuables**

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

- **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0007041090	0,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,22 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
S	FR0011528330	0,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,12 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0013349560	0,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,52 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0013349578	0,55 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,52 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,03 % TTC maximum	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0007041090	Néant
S	FR0011528330	Néant
RC	FR0013349560	Néant
RD	FR0013349578	Néant

• **Commission de surperformance**

Part FR0007041090 IC

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise

de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR0011528330 S

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR0013349560 RC

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période de calcul et ;
- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR0013349578 RD

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà d'€STR capitalisé + 0,02% même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de la commission de surperformance et ;
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice sur la période

de calcul et ;

- enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/07/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

• Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les

frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

• **Frais de transaction**

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

• **Méthode de valorisation**

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

• **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

• **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

• **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

• **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

• **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

• Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

• Description des garanties reçues ou données

• Garantie reçue :

Néant

• Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/06/2024	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	391 938 995,26	307 883 377,10
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 802 773 525,80	1 884 393 988,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 713 391 801,18	-1 806 965 368,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 845 710,62	241 814,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-321 350,07
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-12 423,10	-28 154,31
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 728 679,75	2 909 157,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>5 294 175,03</i>	<i>2 565 495,28</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 565 495,28</i>	<i>-343 662,34</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	23 251,40	32 824,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>109 127,38</i>	<i>85 875,98</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>85 875,98</i>	<i>53 051,93</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-50 569,90	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 981 299,97	3 792 705,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	498 836 668,62	391 938 995,26

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociables sur un marché réglementé ou assimilé	10 001 870,00	2,01
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	10 001 870,00	2,01
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs	249 474 283,46	50,01
T.C.N étrangers hors ECP	12 777 545,39	2,56
Euro Commercial Paper	136 870 474,78	27,44
TOTAL Titres de créances	399 122 303,63	80,01
Operations contractuelles à l'achat		
TOTAL Operations contractuelles à l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles à la vente		
TOTAL Operations contractuelles à la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	96 751 000,00	19,40
TOTAL Opérations de couverture	96 751 000,00	19,40
Autres opérations		
Taux	8 548 000,00	1,71
TOTAL Autres opérations	8 548 000,00	1,71

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 001 870,00	2,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	266 312 599,33	53,39	132 809 704,30	26,62	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	46 457 142,67	9,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	96 751 000,00	19,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 761 000,00	1,15	2 787 000,00	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	10 001 870,00	2,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	214 402 251,07	42,98	184 720 052,56	37,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	46 457 142,67	9,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	31 872 000,00	6,39	64 879 000,00	13,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	2 883 000,00	0,58	5 665 000,00	1,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/06/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION OU LES ENTITÉS DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			28 582 436,00
	FR0128142686	BFCM NCP02082024	3 117 775,13
	FR0128191519	BFCM NCP01082024	3 108 452,54
	FR0128207521	BFCM NCP02092024	3 098 244,78
	FR0128322882	BFCM NCP04112024	3 084 205,89
	FR0128344902	BFCM NCP04112024	3 076 498,15
	FR0128408772	BFCM NCP15012025	3 057 563,22
	FR0128502699	CFCMOC NCP06032025	2 025 355,81
	FR0128607217	BFCM NCP02052025	2 011 670,45
	FR0128664127	BFCM NCP20062025	6 002 670,03
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			28 582 436,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	38,50	0,00
Résultat	14 286 570,16	3 767 676,72
Total	14 286 608,66	3 767 676,72

	28/06/2024	30/06/2023
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 746 995,77	1 215 085,52
Total	3 746 995,77	1 215 085,52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 118 602,61	2 164 747,82
Total	10 118 602,61	2 164 747,82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
D2 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	119 325,31	41 476,95
Report à nouveau de l'exercice	15,12	41,02
Capitalisation	0,00	0,00
Total	119 340,43	41 517,97
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	4 029,899	4 325,021
Distribution unitaire	29,61	9,59
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
II PART CAPIS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	301 669,85	346 325,41
Total	301 669,85	346 325,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 027 052,05	-178 799,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 027 052,05	-178 799,79

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	531 043,58	-57 691,36
Total	531 043,58	-57 691,36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 436 629,99	-103 109,63
Total	1 436 629,99	-103 109,63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
D2 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 938,43	-1 977,73
Total	16 938,43	-1 977,73
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	4 029,899	4 325,021
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
II PART CAPIS		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	42 440,05	-16 021,07
Total	42 440,05	-16 021,07
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
30/06/2020	C1 PART CAPI IC	128 000 359,64	921,873	138 848,14	0,00	0,00	0,00	-434,39
30/06/2020	C3 PART CAPI RC	225 822 803,13	226 950,487	995,031	0,00	0,00	0,00	-3,22
30/06/2020	D1 PART DIST ID	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2020	D2 PART DIST RD	4 138 062,82	4 158,723	995,032	0,00	0,00	0,00	-3,22
30/06/2020	I1 PART CAPI S	16 927 919,46	170,00	99 575,99	0,00	0,00	0,00	-281,86
30/06/2021	C1 PART CAPI IC	108 050 543,07	781,689	138 227,02	0,00	0,00	0,00	-563,31
30/06/2021	C3 PART CAPI RC	171 566 437,54	173 211,755	990,501	0,00	0,00	0,00	-4,11
30/06/2021	D1 PART DIST ID	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	D2 PART DIST RD	3 538 659,67	3 572,592	990,502	0,00	0,00	0,00	-4,11
30/06/2021	I1 PART CAPI S	39 661 722,77	400,00	99 154,30	0,00	0,00	0,00	-380,21
30/06/2022	C1 PART CAPI IC	107 510 171,97	781,91	137 496,86	0,00	0,00	0,00	-779,01
30/06/2022	C3 PART CAPI RC	166 626 439,36	169 119,421	985,259	0,00	0,00	0,00	-5,59
30/06/2022	D1 PART DIST ID	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2022	D2 PART DIST RD	3 165 986,18	3 213,351	985,259	0,00	0,00	0,00	-5,59
30/06/2022	I1 PART CAPI S	30 580 779,59	310,00	98 647,67	0,00	0,00	0,00	-542,19
30/06/2023	C1 PART CAPI IC	126 464 497,81	904,13	139 874,24	0,00	0,00	0,00	1 280,11
30/06/2023	C3 PART CAPI RC	226 007 766,54	225 501,087	1 002,246	0,00	0,00	0,00	9,14
30/06/2023	D2 PART DIST RD	4 334 743,43	4 325,021	1 002,247	0,00	9,59	0,00	-0,45
30/06/2023	I1 PART CAPI S	35 131 987,48	350,00	100 377,10	0,00	0,00	0,00	943,72
28/06/2024	C1 PART CAPI IC	130 688 449,39	898,051	145 524,52	0,00	0,00	0,00	4 763,69
28/06/2024	C3 PART CAPI RC	353 540 760,86	339 069,783	1 042,678	0,00	0,00	0,00	34,07
28/06/2024	D2 PART DIST RD	4 162 006,25	4 029,899	1 032,781	0,00	29,61	0,00	4,20
28/06/2024	I1 PART CAPI S	10 445 452,12	100,00	104 454,52	0,00	0,00	0,00	3 441,09

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	7 742,40100	1 102 981 856,44
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 748,48000	-1 103 127 752,51
Solde net des Souscriptions/Rachats	-6,07900	-145 896,07
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	898,05100	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	605 614,61800	621 427 916,30
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-492 045,92200	-505 933 929,18
Solde net des Souscriptions/Rachats	113 568,69600	115 493 987,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	339 069,78300	

	En quantité	En montant
D2 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 359,66200	3 394 525,89
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 654,78400	-3 734 668,55
Solde net des Souscriptions/Rachats	-295,12200	-340 142,66
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 029,89900	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	742,00000	74 969 227,17
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-992,00000	-100 595 450,94
Solde net des Souscriptions/Rachats	-250,00000	-25 626 223,77
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	100,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D2 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
11 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/06/2024
FR0007041090 C1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	76 982,20
Pourcentage de frais de gestion variables	0,03
Commissions de surperformance (frais variables)	29 030,92
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0013349560 C3 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	211 234,26
Pourcentage de frais de gestion variables	0,03
Commissions de surperformance (frais variables)	95 201,50
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0013349578 D2 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 831,23
Pourcentage de frais de gestion variables	0,03
Commissions de surperformance (frais variables)	1 755,66
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0011528330 I1 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	11 854,24
Pourcentage de frais de gestion variables	0,03
Commissions de surperformance (frais variables)	6 797,20
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Créances	SRD et règlements différés	3 129 013,86
Total des créances		3 129 013,86
Dettes	Frais de gestion	278 800,02
Total des dettes		278 800,02
Total dettes et créances		2 850 213,84

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	449 146 340,20	90,04
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	10 001 870,00	2,01
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	399 122 303,63	80,01
TITRES OPC	40 022 166,57	8,02
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 129 013,86	0,63
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-278 800,02	-0,06
CONTRATS FINANCIERS	382 971,91	0,08
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	382 971,91	0,08
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	46 457 142,67	9,31
DISPONIBILITES	46 457 142,67	9,31
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERMÉ DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERMÉ DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	498 836 668,62	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						10 001 870,00	2,01
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						10 001 870,00	2,01
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé						10 001 870,00	2,01
TOTAL LUXEMBOURG						10 001 870,00	2,01
XS184653221 SOCGEN 0 05/23/25	23/05/2024	23/05/2025	EUR	100		10 001 870,00	2,01
TOTAL Titres de créances						399 122 303,63	80,01
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						399 122 303,63	80,01
TOTAL Titres de créances négociables						399 122 303,63	80,01
XS2851543244 ECP VOLKSWAGEN 25	24/01/2024	17/01/2025	EUR	15 000 000		14 687 965,59	78,02
XS2852125298 ECP AMCOR UK FIN24	25/06/2024	25/09/2024	EUR	10 000 000		9 908 495,61	1,99
TOTAL BELGIQUE						7 828 814,65	1,57
BE6346612961 CD BNP P.A.FOR.0924	22/09/2023	20/09/2024	EUR	4 000 000	4,19	3 965 342,59	0,80
BE6352813891 ECD BNP 3.645% 25	10/06/2024	09/06/2025	EUR	4 000 000	3,64	3 863 472,06	0,77
TOTAL ALLEMAGNE						16 732 990,50	3,35
XS2662654339 ECP SANTANDER 24	31/07/2023	29/07/2024	EUR	3 000 000	4,32	2 990 992,65	0,60
XS2735861135 ECP SANTANDER CO24	14/12/2023	12/12/2024	EUR	4 000 000	3,86	3 929 689,67	0,79
XS2796475130 ECP HONDA BK 0724	28/03/2024	29/07/2024	EUR	4 000 000	4,07	3 987 663,07	0,80
XS2801269775 CP SANT 3.80% 0425	08/04/2024	07/04/2025	EUR	6 000 000	3,80	5 824 645,11	1,16

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ESPAGNE						15 895 293,48	3,19
FR0128153808 BILBAO NCP02082024	02/08/2023	02/08/2024	EUR	4 000 000		3 986 170,29	0,80
FR0128206887 BILBAO NCP26092024	26/09/2023	26/09/2024	EUR	4 000 000		3 961 834,49	0,79
FR0128456664 ARVAL NCP22082024	22/04/2024	22/08/2024	EUR	3 000 000		2 982 765,94	0,60
FR0128614510 ARVAL NCP04092024	04/06/2024	04/09/2024	EUR	5 000 000		4 964 522,76	1,00
TOTAL FRANCE						180 858 825,25	41,18
FR0128103779 ALPES NCP19072024	21/07/2023	19/07/2024	EUR	3 000 000	0,36	3 122 995,35	0,63
FR0128142686 BFCM NCP02082024	02/08/2023	02/08/2024	EUR	3 000 000	0,31	3 117 775,13	0,63
FR0128191519 BFCM NCP01082024	31/08/2023	01/08/2024	EUR	3 000 000	0,33	3 108 452,54	0,62
FR0128196880 BPCE NCP06092024	08/09/2023	06/09/2024	EUR	3 000 000	0,33	3 105 811,49	0,62
FR0128207521 BFCM NCP02092024	29/09/2023	02/09/2024	EUR	3 000 000	0,32	3 098 244,78	0,62
FR0128306547 EDF NCP16012025	18/01/2024	16/01/2025	EUR	10 000 000		9 791 789,22	1,96
FR0128322882 BFCM NCP04112024	08/11/2023	04/11/2024	EUR	3 000 000	0,33	3 084 205,89	0,62
FR0128325711 BPCE NCP15112024	15/11/2023	15/11/2024	EUR	3 000 000	0,34	3 082 036,15	0,62
FR0128344902 BFCM NCP04112024	30/11/2023	04/11/2024	EUR	3 000 000	0,33	3 076 498,15	0,62
FR0128345875 L.B.P. NCP13122024	13/12/2023	13/12/2024	EUR	5 000 000	0,28	5 117 666,16	1,03
FR0128348192 STELLA NCP29112024	30/11/2023	29/11/2024	EUR	10 000 000	0,34	10 261 831,29	6,98
FR0128353341 STELLA NCP13122024	15/12/2023	13/12/2024	EUR	2 000 000	0,35	2 047 947,21	0,41
FR0128382779 BPCE NCP09012025	09/01/2024	09/01/2025	EUR	3 000 000	0,34	3 060 263,38	0,61
FR0128406818 BPIFR NCP14012025	15/01/2024	14/01/2025	EUR	4 000 000	0,24	4 078 812,16	0,82

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128408772 BFCM NCP15012025	15/01/2024	15/01/2025	EUR	3 000 000	0,33	3 057 563,22	0,61
FR0128411495 ATLVEN NCP20022025	20/02/2024	20/02/2025	EUR	5 000 000	0,31	5 073 597,61	1,02
FR0128426220 BPCE NCP24012025	25/01/2024	24/01/2025	EUR	3 000 000	0,32	3 053 858,01	0,61
FR0128427681 ORANGE NCP05032025	05/03/2024	05/03/2025	EUR	3 000 000	0,25	3 039 142,28	0,61
FR0128459015 EDF NCP14022025	16/02/2024	14/02/2025	EUR	6 000 000		5 859 638,61	1,17
FR0128459791 THALES NCP04032025	04/03/2024	04/03/2025	EUR	6 000 000		5 847 541,10	1,17
FR0128481795 CL NCP21022025	23/02/2024	21/02/2025	EUR	3 000 000	0,31	3 042 678,07	0,61
FR0128483031 BPCE NCP26022025	26/02/2024	26/02/2025	EUR	2 000 000	0,32	2 027 817,59	0,41
FR0128499359 L.B.P. NCP11042025	12/04/2024	11/04/2025	EUR	4 000 000	0,24	4 033 045,49	0,81
FR0128502699 CFCMOC NCP06032025	06/03/2024	06/03/2025	EUR	2 000 000	0,32	2 025 355,81	0,41
FR0128502764 PALATI NCP05032025	05/03/2024	05/03/2025	EUR	3 000 000	0,33	3 039 218,84	0,61
FR0128509017 BRED NCP13092024	12/03/2024	13/09/2024	EUR	8 000 000		7 936 432,55	1,59
FR0128537950 SONEPA NCP08072024	04/04/2024	08/07/2024	EUR	4 000 000		3 996 857,57	0,80
FR0128539592 SONEPA NCP11072024	09/04/2024	11/07/2024	EUR	6 000 000		5 993 276,29	1,20
FR0128565639 FONCIE NCP19072024	16/04/2024	19/07/2024	EUR	5 000 000		4 990 081,27	1,00
FR0128567460 DECATH NCP 220724	16/05/2024	22/07/2024	EUR	6 000 000		5 986 465,65	1,20
FR0128568245 VERALL NCP07102024	03/06/2024	07/10/2024	EUR	4 000 000		3 957 335,61	0,79
FR0128584465 SONEPA NCP29072024	25/04/2024	29/07/2024	EUR	4 000 000		3 987 827,44	0,80
FR0128607217 BFCM NCP02052025	03/05/2024	02/05/2025	EUR	2 000 000	0,30	2 011 670,45	0,40
FR0128614098 VEOLIA NCP23052025	23/05/2024	23/05/2025	EUR	5 000 000	0,30	5 017 117,00	1,01

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128638105 ROQUET NCP15072024	11/06/2024	15/07/2024	EUR	3 000 000		2 995 398,72	0,60
FR0128638675 L.D.C. NCP24092024	20/06/2024	24/09/2024	EUR	4 000 000		3 964 330,34	0,79
FR0128638931 EDENRE NCP18122024	25/06/2024	18/12/2024	EUR	6 000 000		5 894 479,85	1,18
FR0128638949 ROQUET NCP27092024	25/06/2024	27/09/2024	EUR	10 000 000		9 905 771,04	1,99
FR0128657808 L.D.C. NCP04092024	31/05/2024	04/09/2024	EUR	3 000 000		2 980 058,30	0,60
FR0128660901 BOLLOR NCP12092024	10/06/2024	12/09/2024	EUR	2 000 000		1 984 439,90	0,40
FR0128664127 BFCM NCP20062025	21/06/2024	20/06/2025	EUR	6 000 000	0,32	6 002 670,03	1,20
FR0128665314 BFCM NCP26062025	26/06/2024	26/06/2025	EUR	4 000 000	0,32	4 000 827,71	0,80
TOTAL ROYAUME UNI						48 415 010,80	9,71
FR0128191725 BARCLA NCP30082024	01/09/2023	30/08/2024	EUR	8 000 000		7 948 392,02	1,59
FR0128193267 BARCLA NCP03092024	05/09/2023	03/09/2024	EUR	4 000 000	0,40	4 145 702,33	0,83
FR0128196351 BARCLA NCP05092024	07/09/2023	05/09/2024	EUR	3 000 000	0,38	3 107 987,54	0,62
FR0128463967 BARCLA NCP06022025	08/02/2024	06/02/2025	EUR	3 000 000	0,32	3 049 835,77	0,61
XS2651634243 ECP LLOYDS VAR 24	12/07/2023	10/07/2024	EUR	5 000 000	0,40	5 212 123,65	1,04
XS2808171719 CP NTT FL4.03%24	19/04/2024	05/07/2024	EUR	6 000 000	4,03	5 997 464,07	1,20
XS2812493471 ECP COCA COLA 0724	26/04/2024	26/07/2024	EUR	10 000 000	3,96	9 973 834,34	2,02
XS2814161977 ECP SSE 3.98% 24	30/04/2024	31/07/2024	EUR	5 000 000	3,98	4 983 452,65	1,00
XS2830985839 ECP NTT 100724	29/05/2024	10/07/2024	EUR	4 000 000	3,99	3 996 218,43	0,80
TOTAL ITALIE						19 842 489,85	3,98
XS2782313998 ECP UNICREDIT 0924	05/03/2024	06/09/2024	EUR	10 000 000	3,96	9 927 176,11	1,99

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2846075971 ECP SNAM SPA170924	17/06/2024	17/09/2024	EUR	10 000 000	3,85	9 915 313,74	1,99
TOTAL JAPON						7 916 131,83	1,59
XS2840087584 ECP HITACHI CAP24	07/06/2024	07/10/2024	EUR	8 000 000	3,94	7 916 131,83	1,59
TOTAL LUXEMBOURG						4 946 284,45	0,99
XS2801271912 ECP TRATON 091024	09/04/2024	09/10/2024	EUR	5 000 000	3,96	4 946 284,45	0,99
TOTAL PAYS-BAS						51 237 801,45	10,27
FR0128000876 RABOBK NCP02072024	04/07/2023	02/07/2024	EUR	4 000 000	0,32	4 169 641,80	0,84
FR0128000934 RABOBK NCP19072024	21/07/2023	19/07/2024	EUR	3 000 000	0,32	3 121 921,22	0,63
FR0128308741 RABOBK NCP22112024	24/11/2023	22/11/2024	EUR	3 000 000	0,29	3 077 790,05	0,62
FR0128481522 ING NV NCP21022025	22/02/2024	21/02/2025	EUR	2 000 000	0,26	2 027 915,83	0,41
FR0128482454 UNIVER NCP31072024	22/02/2024	31/07/2024	EUR	12 000 000		11 961 293,85	2,38
FR0128498542 ING NV NCP26022025	28/02/2024	26/02/2025	EUR	3 000 000	0,27	3 040 268,63	0,61
FR0128503762 ING NV NCP07032025	07/03/2024	07/03/2025	EUR	3 000 000	0,25	3 036 779,85	0,61
FR0128540533 ING NV NCP11042025	12/04/2024	11/04/2025	EUR	4 000 000	0,28	4 032 635,84	0,81
XS2705554975 CD ABN AMRO BANK24	13/10/2023	11/10/2024	EUR	5 000 000	4,10	4 948 730,74	0,99
XS2825536605 ECP GIVAUDAN 24	17/05/2024	17/07/2024	EUR	7 000 000		6 987 423,97	1,40
XS2837237473 ECP NATWE 3,77% 25	03/06/2024	02/06/2025	EUR	5 000 000	3,77	4 833 399,67	0,97
TOTAL SUEDE						4 919 900,58	0,99
XS2811099014 ECP ASSA 3,90%24	24/04/2024	25/11/2024	EUR	5 000 000	3,90	4 919 900,58	0,99
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						15 932 299,59	3,19

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2829847925 ECP HONEYWEL260824	23/05/2024	26/08/2024	EUR	10 000 000		9 941 154,62	1,99
XS2842875259 ECP HONEY 3.8% 24	13/06/2024	15/07/2024	EUR	6 000 000	3,80	5 991 144,97	1,20
TOTAL Titres d'OPC						40 022 166,57	8,02
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						40 022 166,57	8,02
TOTAL FRANCE						40 022 166,57	8,02
FR0007435920 AMUNDI EUR LIQ SH TRM-I CAP			EUR	1 673,192		19 015 425,18	3,81
FR0010337667 BNP PARIBAS CASH INVEST I			EUR	355,963		21 006 741,39	4,21
TOTAL Contrats financiers						382 971,91	0,08
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						273 844,53	0,06
MARS.EUR Appels marge swaps			EUR	273 844,53		273 844,53	0,06
TOTAL Autres engagements						109 127,38	0,02
TOTAL Swaps						109 127,38	0,02
TOTAL CANADA						10 032,87	0,00
OTC-87114 ISDA Toronto Dominio			EUR	-14 674 000		-1 577,30	0,00
OTC-87129 ISDA Toronto Dominio			EUR	-5 892 000		-328,55	0,00
T23002764860 SWTDOM290724ECP SANT			EUR	-2 874 000		3 523,85	0,00
T24002942420 SWTDOM070425CP SANT			EUR	-5 778 000		8 414,87	0,00
TOTAL ESPAGNE						5 207,13	0,00
T23002768865 SWTBVV020824BILBAO N			EUR	-3 838 000		5 207,13	0,00
TOTAL FRANCE						85 801,35	0,02

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
T23002783741 SWTSG1300824BARCLAN			EUR	-7 674 000		8 659,42	0,00
T23002788221 SWTSG1090924CD BNP Z			EUR	-2 883 000		3 707,33	0,00
T23002800612 SWTABN260924BILBAO N			EUR	-3 847 000		-677,67	0,00
T23002813219 SWTNAT111024CD ABN A			EUR	-4 801 000		2 377,81	0,00
T23002857177 SWTBNP121224ECP SANT			EUR	-3 849 000		14 135,53	0,00
T24002882204 SWTNAX160125EDF N			EUR	-9 645 000		42 654,66	0,02
T24002897734 SWTBNP140225EDF N			EUR	-5 785 000		18 984,51	0,00
T24002988233 SWTHSB020625ECP NATW			EUR	-4 816 000		-3 093,91	0,00
T24002992375 SWTCA 090625ECD BNP			EUR	-3 858 000		-946,33	0,00
TOTAL JAPON						2 795,84	0,00
T24002921111 SWTNOM060924ECP UNIC			EUR	-9 802 000		2 795,84	0,00
TOTAL PAYS-BAS						5 290,19	0,00
T23002795086 SWTNAT200924CD BNP P			EUR	-3 837 000		-1 216,08	0,00
T23002811579 SWTABA101024ECP LAND			EUR	-2 878 000		1 115,96	0,00
T24002904056 SWTABA101024OISEST 3			EUR	-2 787 000		-2 887,81	0,00
T24002915150 SWTNAT040325THALES N			EUR	-5 781 000		8 278,12	0,00

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit : CM-AM MONETAIRE CT
Identifiant d'entité juridique : 969500PDGMK2L1SLZ819

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,42/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,97/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.
- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

Le score ESG du produit financier est de 6,42/10, amélioration avec l'année précédente (6,11) sur la période. Cela est dû à l'amélioration générale des notes de émetteurs composant le portefeuille.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à une grande sélectivité dans les investissements.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]
La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:
28/06/2024–30/06/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BNPP Cash Invest I	opcv	3,7%	France
Credit Lyonnais Sa OIS_ESTR 05/11/2025	Financials	3,6%	France
Amundi Euro Liquidity Short Term SRI - Part I-C	opcv	3,6%	France
Decathlon 0.00 % 30/07/2025	Consumer Discretionary	2,9%	France
ORANGE SA ESTR +28bp 07/01/2026	Communication Services	2,9%	USA
Honeywell International Inc 0.00 % 31/07/2025	Industrials	2,9%	Netherlands
Universal Music Group Nv 0.00 % 30/09/2025	Communication Services	2,9%	United Kingdom
AMCOR UK FINANCE PLC .00% 09/03/2025	Materials	2,9%	France
Savencia 0.00 % 21/07/2025	Consumer Staples	2,2%	France
SEB SA .00% 08/18/2025	Consumer Discretionary	2,2%	United Kingdom



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **20%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

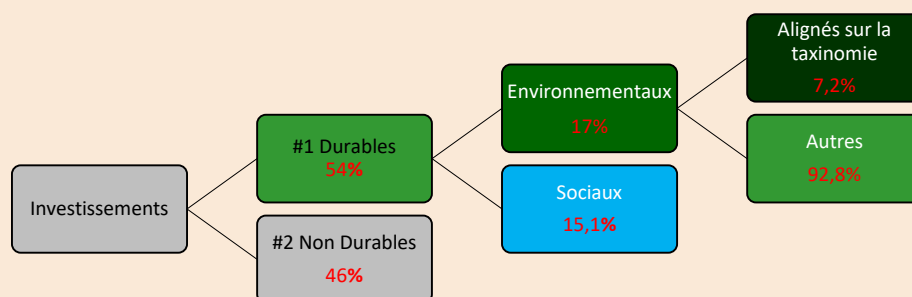
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Financials	35,6
Consumer Discretionary	5,8
Communication Services	6,9
Industrials	6,9
Information Technology	5,3
Real Estate	3,0
Utilities	5,1
Materials	6,9
Health Care	0,0
Consumer Staples	3,5
Energy	0,0
Govies	1,4
Sicav	3,7



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

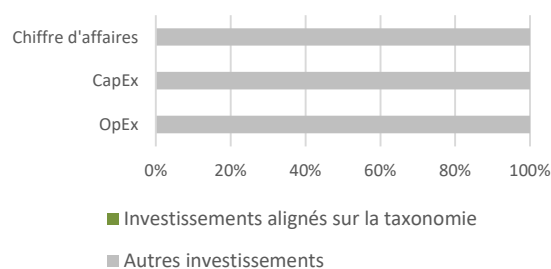
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?

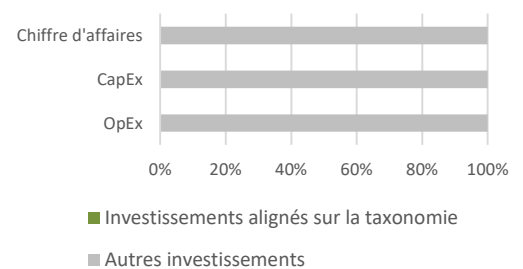
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **92,8%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **15,1%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture minimum de 90% ainsi que le respect d'un score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) meilleur que celui de son univers de référence.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différerait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Libellé	Performance nette (en %)
CM-AM MONETAIRE CT (IC)	3,1503
CM-AM MONETAIRE CT (RC)	3,1376
CM-AM MONETAIRE CT (RD)	3,1376
CM-AM MONETAIRE CT (S)	3,1748
CM-AM MONETAIRE CT (S2)	0,2819
BMK REF CM-AM MONETAIRE CT	3,0198

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM MONETAIRE CT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025
Fonds Commun de Placement
CM-AM MONETAIRE CT
128, boulevard Raspail - 75006 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement CM-AM MONETAIRE CT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CM-AM MONETAIRE CT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 07/10/2025 19:43:57

Nicolas Duval-Arnould
Associé